

Rentrée 70-71

Pour une année de lutte dans les Résidences

La rentrée scolaire est devenue un événement national. Les organisations syndicales multiplient leurs efforts pour informer mieux leurs membres et l'opinion publique de la situation de l'enseignement. Les perspectives du budget 1971 inquiètent, particulièrement, les universitaires et les étudiants. C'est en termes de suppression de postes qu'est envisagée la pro-

chaine année (ex. : I.P.E.S.). Cette rentrée est dominée par les restrictions budgétaires et à l'université, par la restructuration. La division entre « Universités de pointe » pour « l'élite » et Universités au rabais pour la masse se précise. Les conditions de vie des étudiants s'aggravent encore cette année.

Les conditions de vie des étudiants s'aggravent :

Dans le domaine des Œuvres Universitaires, cette rentrée est marquée par la hausse des tarifs des services rendus aux étudiants.

Les tickets de restaurant augmentent pour la 24^e fois depuis 1948, cette année, la hausse est de 10 centimes. Toutefois, cette augmentation ne règle rien quant au fonctionnement des restaurants Universitaires. Les R.U. continuent à supporter toutes les charges (personnel, frais généraux, nourriture) sur les 3,50 F que représentent un repas.

Les augmentations de loyer en résidence se poursuivent. Elles sont diversifiées par C.R.O.U.S. pour rendre plus difficile la riposte étudiante, mais le mouvement général est à la hausse (de l'ordre de 10 à 12 %).

Le taux des bourses stagne, quand la proportion de boursiers par rapport au nombre d'étudiants baisse. Depuis 10 ans, selon des statistiques officielles, les bourses ont augmenté, en moyenne, de 44 % tandis que les loyers en Cités U. et les repas ont augmenté, dans le même temps, de 90 %.

L'allocation d'études sur critères socio-universitaires, proposée pourtant par la « Commission Mallet », est toujours refusée par le gouvernement. Elle demeure une des revendications fondamentales du mouvement étudiant.

Le problème du logement étudiant n'a toujours pas été solutionné. Pour réaliser les objectifs du V^{me} plan (déjà notoirement insuffisants), il faudrait, dans l'immédiat, 20 000 chambres. Dans ce cas, 20 % des étudiants seraient logés en résidence. Mais le Ministère de l'Éducation Nationale refuse d'assumer toute charge de construction. Les rares cités qui se construisent, le sont sur prêt des offices H.L.M. En consé-

quence, la plus grande partie de la subvention gouvernementale au Centre National des Œuvres Universitaires est absorbée par le remboursement de ces prêts H.L.M. Cette politique aboutit à faire payer aux étudiants, en cité actuellement, les prochaines constructions de Cités Universitaires (quand construction, il y a...).

Pour compléter ce tableau, il faut savoir que la subvention aux Œuvres stagne en valeur absolue, diminue donc relativement compte-tenu de l'augmentation du coût de la vie et du nombre des étudiants ; que d'après la commission « Education » du VI^{me} plan, les objectifs du V^{me} plan en matière d'Œuvres Universitaires n'ont été réalisés qu'à 38,7 %... (ce chiffre se passe de commentaire).

Pour contraindre les étudiants à accepter ces augmentations, le Ministre Guichard a mis au point un nouveau règlement financier pour les Cités Universitaires, règlement dont différentes dispositions visent à empêcher les actions syndicales des résidents et aggravent leurs conditions de séjour.

Mais les luttes étudiantes ont contraint le ministère à reculer sur la cogestion des Œuvres Universitaires. Fouchet avait mis fin à la parité des C.A., des C.R.O.U.S. et du C.N.O. ; les luttes de Mai-Juin 1968, celles qui ont suivi depuis ont obligé Guichard à la rétablir.

La F.R.U.F.

Cet exemple, comme beaucoup d'autres, montre que la lutte paie. Mais il faut pouvoir organiser la riposte à la politique de rentabilisation du gouvernement. C'est la raison d'exister de la Fédération des Résidences Universitaires de France (F.R.U.F.), créée en 1964 parce que l'U.N.E.F. se désintéressait de la lutte des étu-

dians en résidence. La F.R.U.F. considère, néanmoins, l'U.N.E.F., comme la seule organisation étudiante capable d'organiser la lutte contre les conséquences de la politique gouvernementale à l'Université. Pour jouer ce rôle, l'U.N.E.F. doit redevenir le syndicat démocratique, dans ses buts et son fonctionnement, qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être. La F.R.U.F. (organisation indépendante), les étudiants, en général, ont intérêt à ce que l'U.N.E.F. redevienne un syndicat de masse et de lutte.

La F.R.U.F. regroupe pour la défense de leurs intérêts tous les étudiants en Résidence qui veulent en être membres. Elle est constituée par des Associations locales qui ont pour but de défendre les étudiants en résidence, d'animer la vie collective, de lutter pour que les résidences jouent tout leur rôle dans la démocratisation de l'Université (Conditions matérielles, d'études, culturelles, sanitaires, sports...). Les associations fonctionnent démocratiquement, élisent leur direction, chaque année, à la proportionnelle.

Le Congrès de la F.R.U.F., formé par les délégués élus des associations, détermine chaque année l'orientation de la fédération (après discussion dans chaque association) ; élit un bureau national.

Entre les congrès, le bureau national est contrôlé par les réunions régulières des délégués des associations qui forment le Collectif National.

Ce fonctionnement démocratique permet à tous les résidents membres de la F.R.U.F. de déterminer l'orientation à suivre et les actions à mener.

La F.R.U.F. est la seule organisation d'étudiants en résidence. Son implantation, encore

inégal, est en progression constante. En 1969-70, la F.R.U.F. avait 10.000 adhérents sur 60.000 étudiants en résidence touchés par les associations.

Cette année, la F.R.U.F. a pour objectif de regrouper 20.000 étudiants en résidence.

Les succès des luttes des Résidents

En organisant, démocratiquement, la lutte des étudiants en résidence, la F.R.U.F. et ses associations ont obtenu des succès importants. Son action a permis d'obtenir les libertés individuelles et collectives que les anciens règlements refusaient aux résidents. Partout où ses associations sont implantées, ces libertés ont été imposées par les luttes.

La bataille constante contre les augmentations ont freiné le processus de hausse.

(Il faudra encore amplifier l'action pour obtenir de meilleurs résultats).

La renaissance de la F.R.U.F. sur des bases syndicales en Avril 1969, les actions qu'elle engage aussitôt, ont permis d'empêcher le passage des Œuvres Universitaires au secteur privé, objectif avoué du gouvernement.

En 1969-70, les luttes multiples dans toutes les résidences, la grève des loyers de la Région Parisienne, la Semaine Nationale d'Action (fin Février) ont rassemblé dans des actions de haut niveau, des milliers de résidents. Outre le rétablissement de la Cogestion des Œuvres Universitaires, nous avons obtenu la satisfaction de

nombreuses revendications locales, la reconnaissance des critères sociaux, pour l'admission en résidence (ce dernier point étant très important puisqu'il affirme le caractère social des résidences Universitaires).

Il s'agit aujourd'hui de défendre et d'élargir ces succès que le gouvernement tente de déna-

turer ou de remettre en cause, de prendre appui sur nos succès pour aller plus loin.

La Fédération des Résidences Universitaires est l'instrument de lutte de tous les résidents, en y adhérant, en participant activement aux luttes démocratiquement décidées, les résidents en feront une arme toujours plus efficace.

POUR DEFENDRE ET AMELIORER

LE SERVICE PUBLIC A VOCATION SOCIALE

QUE SONT LES ŒUVRES UNIVERSITAIRES



POUR LA DEMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT

ADHEREZ A VOTRE ASSOCIATION

Bureau National de la F.R.U.F. Salle D 8 Résidence Universitaire

92 - ANTONY - Tél. : FLO 61-87